



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-41

**Séance du
29 juillet 2026**

Date de convocation :
23 juillet 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE MME DEMONT, MME DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme DHONT
M. PLOUVIER donne pouvoir à M. REBEYROL
Mme DURAND donne pouvoir à Mme GADEAUD

Secrétaire de séance :

Mme Marianne SCHILDGE

MOTION DE SOUTIEN A LA LOI INTEGRALE VISANT A LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES COMMISES A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES ENFANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'inceste et les Violences sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La jeune Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles. Cette situation doit s'arrêter.

Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques – sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURGNAC**

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le

ID : 087-218702504-20260729-202641-DE

N° 2026-41

- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédo-criminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Nous, élus de la République, membres du Conseil municipal de la commune de Burgnac en Haute-Vienne demandons l'ouverture au plus vite d'un débat parlementaire sur la loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Marianne SCHILDGE

Le Maire,
Michel REBEYROL

